Bibliothèque cantonale, Sion

Le numéro 10 centimes

Samedi 22 Février 1919

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GŒSSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.80
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine	17.—	9.—	6.20
Envoi par numéro	20.—	12.—	7.—

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.30	0.40
Réclame		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à l'„Administration du Journal" Sion.

Propriétaires d'arbres fruitiers

Pour la taille de vos arbres adressez-vous en toute confiance à **Charles Sermier,** jardinier, **Bel-Air. Sion.**

On cherche de suite, jeune

fille

honnête et propre pour s'occuper spécialement de la cuisine, dans ménage soigné. Femme de chambre dans la maison. Inutile de se présenter sans références de 1er ordre.

S'adr. à Mme Robert MASSON Mont-d'Or, SION.

On demande pour tout de suite ou date à convenir une

Jeune fille

forte et active, pour aider dans le ménage et la cuisine. Bon gage; références exigées. S'adresser VILLA MEDICIS, chemin des Croix-Rouges, LAUSANNE.

Chalet

On cherche, pour villégiature d'été, à louer ou à acheter à la montagne: CHALET du pays, avec place ou petite propriété, dans ou à proximité de village bien situé ayant l'électricité.

Centre d'étrangers s'abstenir. Adresser offres sous chiffres: n° **2161** au bureau du journal.

OCCASION

Billard américain

à vendre un dit, état de neuf, avec tous ses accessoires, à un prix très avantageux.

Offres à Case postale 10122, VEVEY.

Magasin

A LOUER

au centre de la ville. S'adresser au Bureau du Journal.

On cherche

A LOUER

à SION, un jardin de 100 à 300 toises.

Faire offres au bureau du journal.

Oeufs

frais

PARC AVICOLE, SION

Fournitures complètes pour la préparation de la

piquette

sucre pas nécessaire; demander prix et renseignements.

ALBERT MARGOT, drog., Halle, 23, LAUSANNE.

GRANDE CHANCE DE GAIN

LOTS à Fr. 1.-

de la loterie en faveur de la **CROIX-ROUGE SUISSE** (Section Oberaargau)

LOTS à 50 cts. de la loterie en faveur de l'Hôpital de l'Oberhasli. En achetant de ces billets vous coopérerez à une **grande œuvre** et vous avez la **grande chance** de gagner des **gros lots de frs 12.000 — 10.000 — 5.000 —** etc.

Constatation immédiate des lots gagnants. Envoi des billets et liste de tirage contre remboursement par l'**Agence centrale** à **Berne.** Passage de Werdt **N° 199.**

Pâtisserie Keller

SION

Téléphone 182

GRAND CHOIX DE

Confiserie, bonbons, Chocolats fins
Pâtisserie, Tranches, Petits-fours

Pâtés froids et chauds sur commande
Gâteaux aux pommes

Le magasin est fermé le mardi par suite de l'arrêté fédéral

Mademoiselle Eva Roch

Fourreuse et Couturière

Restaurant de la Navigation

— BOUVERET —

Se charge de faire toutes réparations de fourrures et coutures à prix très modérés.

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

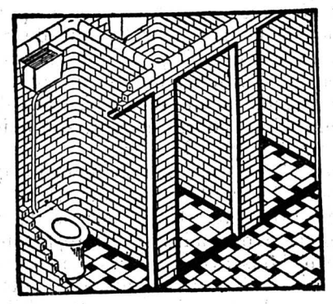

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

C'est avec plaisir que je vous annonce que

votre RECHOLIN me donne un resultat des plus étonnant, je puis le recommander à chacun, etc. M. Henri, Moutier. Comme je suis satisfait de votre Recholin... et je peux le recommander à tous ceux qui ont perdu leurs cheveux. H. Arthur, Chaux-de-Fonds.

RECHOLIN (+ marque déposée +) est, grâce à sa heureuse composition, absolument efficace contre pellicules, démangeaisons et la chute des cheveux, fait naître une magnifique chevelure.

et si rien agit Alors RECHOLIN agit

Prix: 3.85 et 5.50 frs. (grand flacon pour toute la cure). Seulement chez l'inventeur **J. Rech,** Parfumerie, **Bienne,** rue de Nidau (Découpez)

Fournitures et spécialités pour bureaux

MACHINES A ÉCRIRE

RÉPARATIONS

L. VIOGET S. A. LAUSANNE

Téléphone 8.67 Rue de Bourg, 35

Widmann & Cie

FABRIQUE DE MEUBLES

(près de l'église protest.) **SION** (près de l'église protest.)

Ameublements complets d'hôtels, pensions, villas restaurants, etc.
Grand choix de mobilier de chambre à coucher salon, chambre à manger.
Glaces, tapis, rideaux, chaises de Vienne coutil, crin animal et végétal.

Marchandise de choix **Prix avantageux**

TIMBRES EN CAOUTCHOUC

EN TOUS GENRES POUR BUREAUX, SOCIETES, etc.

Exécution prompte et soignée IMPRIMERIE GESSLER, SION

Eau de Vie de marc

de raisons, **pure.** 1re qualité, envoi depuis 5 litres à fr. 5.— le litre contre rembours

W. Ruegger & Cie., distillerie, **Aarau.**

Boucherie Chevaline

Waldburger, Rotillon 19
Lausanne Téléph. 66

Tous les jours, viande 1er choix, saucisses, etc.

Envoi contre remboursement, à partir de 2 kilos. **Rôti** depuis frs. 3.27, **bouilli** francs **2.20** le kg.

Se recommande, **L. Burnod,** successeur. J.H.36616C.

L'établissement pour réparations de bas

„Growin"

St-GALL, fournit pour

fr. 3 seulement deux paires de bas

réparés contre envoi de trois paires déchirées. On accepte tous les genres de bas au métier. Seuls les bas avec jambes entières peuvent être réparés.

Retour des envois contre remboursement.

:- Kapsal -:

Affections du système veineux, maladies de l'appareil digestif et génito-urinaire, varices, phlébite, hémorrhoïdes, hémorragies. **Le Kapsal ne contient aucune substance nuisible** et peut être absorbé aussi bien par les enfants que par les grandes personnes. Son action est stomachique, apéritive et souveraine. Le flacon, 3 fr. 50; 3 flacons, 9 francs.

Dépôt: **Pharmacie Soutter, Morges.**

Analyse de denrées alimentaires

Tondeuses pr Coiffeurs et familles

coupe garantie, 5 mm fr. 9.50 3, 7 mm fr. 10.50, 3, 7 et 10 mm. fr. 11.50 Soignée fr. 15.—. Pour chevaux fr. 9.50 Soignée 15.—

Rasoirs diplômés

garantis 5 ans fr. 4.50, extra fr. 6,50 Luxe fr. 8.—. De sûreté fr. 4.75 à 6 lames Fr. 7.50. Couteaux de table, cuisine dep. fr. 1.—. Boucher dep. 2.80 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 5.50 Ciseaux Dame dep. fr. 2.50, Sécateurs fr. 6.50 Réparations et aiguisages en tous genres. — Catalogue gratis.

Ls. ISCHY, fabr. Payerne

Mme. R. ENNING
SAGE-FEMME

diplômée des maternités de Lausanne et de Genève, rue Neuve No 1, Lausanne, reçoit pensionnaires. Soins consciencieux, confort. — Téléphone 23 - 28.

CAISSES

Caisses à vin, etc.

CUVEAUX FUTS D'EMBALLAGE

PARQUETS

en tous genres, (lames pour planchers, lames à mouchettes.)

Poteaux et traverses imprégnés au „Bellite-Neuf"

fournissent à conditions avantageuses

Renter & Cie., S. A.

BIENNE-BOUJEAN.

VINS DU VALAIS

CLOS DU MONT **FENDANT PETILLANT 1918**

Vin de la Victoire

A partir du 1er mars prochain expéditions par caisses de 30, 50 et 60 bouteilles.

R. Gilliard & Cie, Propr. Sion

Chaussures

SOULIERS TRAVAIL pr. hommes, qual. garantie Fr. 28.—

SOULIERS MILITAIRES, à soufflets Fr. 34.—

BOTTINES MILITAIRES à soufflets, tannage chromé Fr. 45.—

Le même article avec ferrage montagne Fr. 49.—

BOTTINES pour Messieurs, en Boxcalf ou veau ciré Fr. 38.80

Beau choix en souliers montants et bas, pour dames, fillettes et enfants à prix très avantageux

Socques pour hommes, femmes et enfants au plus bas prix

chez

AD. CLAUSEN, Rue de Lausanne SION

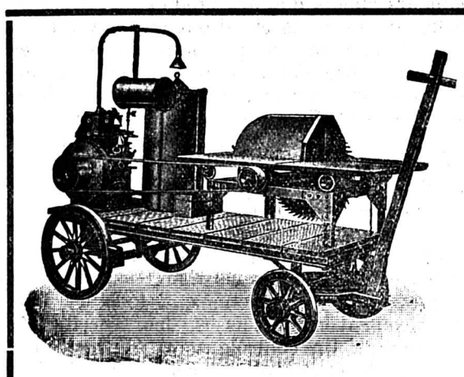

Groupe-Scie transportable

avec moteur

„FELIX"

1 Cyl. 3 HP. lame 550 mm.
2 Cyl. 9 HP. lame 600 mm.

C. Jules MEGEVET

CONSTRUCTEUR

7/9, rue de Malatrex

GENEVE

Pour la désinfection après maladie rien n'égale le **Lysoform brut.** Ne tachant pas, et n'étant pas caustique, son emploi est facile et sans danger pour la désinfection du linge, des locaux, ustensiles, W.-C., etc. Vu les nombreuses contrefaçons prière d'exiger la marque de fabrique. Le Lysoforme est en vente dans toutes les pharmacies Gros: **Soc. Suisse d'Antisepsie Lysoform, Lausanne.**

Lysoforme

Bois de chauffage

scié et coupé, conduit à domicile. Se recommandent **BRUCHEZ & BERARD** successeurs de **Zanella & Pini, Scierie de Ste.-Marguerite, Sion.**

Petits oignons

à replanter

(environ 600 pièces au kilo), à fr. **2.10** le kg., fr. **180.—** les 100 kg. Déjà plusieurs milliers de kilos de vendus. Au printemps, ces prix seront fortement majorés.

Ch. VULLIEMIN, graines, Gd. St-Jean, Lousanne. — Catalogue des graines gratis.

Guérison assurée du

GOITRE

et des GLANDES

par notre **Friction antigoitreuse.** Seul remède efficace et innofensif. Succès garanti même dans les cas les plus opiniâtres. Nombreuses attestations. Prix: 1 flacon fr. 4; 1/2 flaco 2.50. Prompte expédition par la **Pharmacie du Jura, Bienne**

Baume St-Jacques

de **C. Traumann,** pharm. **Bâle**

Prix Fr. 1.75

Remède des **familles** d'une efficacité reconnue pour la guérison rapide de toutes les plaies en général: **ulcérations, brûlures,** varice, et **jambes ouvertes, hémorrhoïdes, affections de la peau, dartres,** etc. Se trouve dans toutes les pharmacies.

Dépôt gén. Pharm. St-Jacques, Bâle. Sion: Pharm. Zimmermann, Martigny: Pharm. Lovey. Sierre: Pharm. Burgesser-de Chastonay

Savon

pour lessive

1 a. 300 gr. mi-jaune, 25 pièces à 85 cts. 50 pièces à 80 cts.

R. MAAG, WIL, (St-Gall).

NÉVRALGIE MIGRAINE, INFLUENZA, Maux de Tête **KEFOL**

Seul **REMEDE SOUVERAIN** Boîte (10 poudres) 1.50. Ch. Bonaccio, phien, Genève *Toutes Pharmacies. Exiger le „KEFOL".*

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à **H. Nalban,** Pharmcaien, 33, Rue du Stand, **GENEVE.**

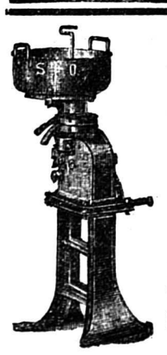

FRÈRES EBERHARD **ZURICH,** Place de la Gare, 13

Fournisseurs d'installations complètes pour laiteries et fromageries recommandent pour exploitations agricoles

Ecrémeuses Diabolo

Fabrication suédoise

Barattes dans toutes les grandeurs

☞ Pour améliorer les produits du lait, le Conseil d'Etat du Valais a décidé d'accorder des subsides aux agriculteurs en leur bonifiant 30% sur le prix de revient des machines et ustensiles pour l'industrie laitière.

— Prospectus et renseignements gratuits —

Un attentat contre M. Clemenceau

On lira plus loin les détails de l'attentat dont a été victime M. Clemenceau, de la part d'un anarchiste. Le chef du gouvernement français a heureusement échappé à la mort, mais peu s'en fallût que la France ne fût subitement privée au moment où elle en aurait le plus besoin, de cet éminent et énergique homme d'Etat.

L'assassin est un anarchiste nommé Cottin menuisier de profession et âgé de 33 ans. Il n'a pas de complices.

C'est un «solitaire» c'est-à-dire un de ces hallucinés, dont l'idée fixe est de régénérer à eux seuls la société, en faisant disparaître ceux qui la dirigent. L'exemple n'en est pas rare. Caserio, qui a tué le bon président Carnot; Luccheni, l'assassin de l'impératrice d'Autriche; Bresci, le meurtrier du roi Humbert; Czolgosz, qui poignarda le président Mac Kinley, étaient aussi des solitaires, dévoyés par des lectures politiques et scientifiques mal digérées, poussés au crime par les excitations de la presse rouge. L'anarchiste Emile Henry dont le crime passionna naguère les Parisiens se vantait d'avoir puisé ses «idées» dans la lecture des grands écrivains à la mode, entre autres d'Henrik Ibsen. A son tour, Cottin dit Milou déclare avec orgueil qu'il possède dans sa bibliothèque tous les ouvrages d'Auguste Comte, écrivain positiviste.

Cottin lisait certainement plus volontiers encore, il a lu en tout cas avec plus de profit certains journaux populaires et bolchévistes qui se sont fait des attaques contre le président du Conseil français une triste spécialité.

Les termes dans lesquels Cottin a répondu au juge d'instruction dénotent la source où il puisait ses inspirations, Cotin a dit vouloir frapper l'homme d'Etat qui prépare une nouvelle guerre. Il n'a pas inventé ça. Et tout le monde sait où l'on peut lire ça tous les jours. Ceux qui l'écrivent sont autrement coupables encore que le sot malfaisant qui les a lus et qui les a crus.

Tant qu'il y aura des chefs d'Etat, même les plus honnêtes, les plus intelligents, les mieux disposés pour les réformes sociales, il se trouvera des criminels pour attenter à leur vie. C'est le risque du métier, disait avec philosophie le roi Humbert.

Cottin n'est pas une victime de la guerre Il n'a jamais fait de service militaire. Tandis que ses compatriotes versaient leur sang dans les tranchées, il gagnait paisiblement et largement sa vie à l'atelier et tirait de ses mauvaises lectures l'idée que Clemenceau était «le plus grand ennemi de l'humanité». Ami des hommes, «sans excepter les Allemands», Cottin a pensé que le plus grand service à leur rendre était de tuer celui qui avait tant fait pour sauver la France du péril et de la honte. En réalité, les Allemands seuls auraient gagné quelque chose à la mort de M. Clemenceau et Cottin travaillait pour eux, en toute conscience, en s'attaquant au glorieux vieillard qui a bien mérité de la patrie. Le coup a manqué; mais la leçon reste. Une fois de plus les autorités sont averties que l'anarchie ne désarme pas et qu'il ne faut jamais se relâcher dans la surveillance de ceux qui s'en font les champions, solitaires ou organisés, incultes ou intellectuels.

*

Un attentat contre M. Clémenceau a eu lieu mercredi, au moment où la voiture du président du conseil passait à l'angle de la rue Franklin et du boulevard Delesser. Un individu, caché dans une vespasienne, se précipita vers la portière et tira cinq coups de revolver. Un projectile atteignit le président à l'épaule. M. Clemenceau quitta son auto et rentra à pied à son domicile.

La foule se précipita sur l'agresseur, dont les agents réussirent à s'emparer, non sans que l'individu ait tiré encore sur eux deux coups de revolver, blessant un gardien de la paix. Le chauffeur a été légèrement blessé.

Le criminel revendique la responsabilité de son acte. Il a ajouté qu'il voulait faire disparaître l'homme qui avait préparé une nouvelle guerre.

Il a déclaré «Je suis anarchiste intégral, ami des hommes sans excepter les Allemands, ami de l'humanité et de la fraternité» il a ajouté «Il y a environ six mois que je songe à tuer Clemenceau, que je considère comme le plus grand ennemi de l'humanité»

Il y a quelques jours seulement qu'il s'est déterminé à mettre son projet à exécution. Il s'est alors rendu dans les environs de la demeure de M Clémenceau, afin d'étudier les conditions dans lesquelles il pourrait commettre son attentat

Les professeurs Laubri, Gosset et Cussier ont diagnostiqué M. Clemenceau, atteint à la partie postérieure de l'omoplate droite d'une plaie pénétrante, sans lésion viscérale.

SUISSE

Equipement militaire

Les réserves d'uniformes de la Confédération (298000 tuniques, 709,800 pantalons et 204,000 casquettes) étant trop grandes pour le temps de paix, le Conseil fédéral a décidé que le 50% de tous les uniformes pour l'équipement des recrues seraient prélevés sur les réserves de la Confédération. Ce fait permettra donc de réaliser une sensible économie.

Le recul de nos recettes douanières

En janvier nos recettes douanières se sont élevées à frs. 2740.195, accusant ainsi un recul de fr. 664.335 sur celles de 1918. La fin de la guerre n'a donc point encore amélioré l'état de nos échanges internationaux. Seule la disparition des mesures de guerre seront de nature à amener un changement dans la situation.

Modifications de l'ordonnance sur les postes

Le nouvel arrêté fédéral portant modification de l'ordonnance sur les postes, introduit notamment les modifications suivantes: Concernant la procédure de poursuite, l'arrêté dispose ce qui suit: Pour que des poursuites soient exercées; le déposant doit joindre au recouvrement une réquisition de poursuites et faire en même temps l'avance des frais de poursuites prévus par la loi. Ces frais s'élèvent à fr. 1,05 (rayon local 1 fr.) pour les créances jusqu'à 100 francs et à frs. 1.75 (rayon local fr. 1.70) pour celles d'un montant supérieur.

L'arrêté prévoit d'autre part la délivrance après coup de récépissés, lorsqu'il n'y a pas à douter que la personne qui fait la demande est bien celle qui a expédié l'envoi. Ces récépissés ne peuvent être établis que sous forme de duplicata: chaque duplicata étant passible de la taxe de 5 centimes.

Au sujet des envois inscrits l'arrêté dit que: Il sera perçu un droit de 10 centimes pour les envois postaux inscrits de toute nature à destination de la Suisse et de l'étranger. Les mandats de poste, les bulletins de versement, les mandats de paiement et les opérations de virements du service des chèques sont aussi considérés comme objets inscrits. Ce droit n'est perçu qu'une fois, lorsqu'il s'agit de plusieurs envois inscrits, consignés du même destinataire ou de destinataires différents.

Pour le retour à la vie normale

La conférence convoquée par le Département fédéral de l'économie publique pour discuter les problèmes du passage au temps de paix et l'abrogation du régime de l'économie de guerre a entendu d'abord un long exposé de M. Schulthess sur la situation générale et les mesures que l'on compte prendre. Les chefs des différentes divisions de l'industrie économique de guerre ont présenté des rapports sur les diverses branches de l'industrie.

La conférence unanime estime qu'avant tout il convient de dissoudre aussi rapidement que possible les institutions de contrôle international afin d'assurer à l'économie publique suisse son existence dans la période critique. La conférence estime aussi que les prescriptions et organisations intérieures doivent être également abolies à bref délai, mais successivement et sans précipitation.

Dans la séance de mardi, on a entendu un rapport sur l'industrie textile, les articles de luxe, la métallurgie, la fabrication du papier, et mercredi la conférence a traité de l'industrie des produits chimiques, du ravitaillement en cuir, électricité et charbon.

La défense de notre industrie

Tandis que la paix du monde s'élabore à Paris, la lutte la plus intense se prépare sur le terrain économique. La Suisse, pays d'industrie et d'exportation, est intéressée au premier chef à ce tournoi, où la palme reviendra aux plus actifs et aux plus vigilants. C'est pour elle une question vitale de maintenir son rang et de conserver ses nombreux débouchés sur le marché mondial.

Notre pays peut compter pour l'avenir sur sa réputation et l'excellence de ses produits industriels Mais encore ne lui suffit-il point de s'en remettre au bon renom de sa fabrication Tout en suivant avec attention l'évolution économique qui s'annonce, il s'agit pour lui d'empêcher que le nom suisse ne soit usurpé et que, sous ce pavillon envié, l'étranger ne puisse lancer sur le marché des produits de mauvaise qualité. C'est précisément de cela que nous sommes menacés. Et c'est la ruine assurée pour l'industrie indigène s'il n'y est pas mis d'empêchement. Le jour où la fabrication allemande aura, pour éluder le boycott des alliés, réussi à s'implanter chez nous c'en sera fait de notre avenir, car de ce moment là il n'y aura plus aux yeux de nos meilleurs clients que des produits suisses suspects, auxquels ils étendront leur boycott.

Il est donc urgent que notre commerce et notre industrie s'arment. Il faut que, par un moyen ou par un autre, la marchandise suisse, soit protégée efficacement et ne coure plus le risque d'être concurrencée déloyalement par la camelotte allemande, affublée du nom de «produit suisse». Le problème est parmi les plus complexes et il résulte cependant que la meilleure arme de défense est pour nous la création d'une «marque nationale». Celle-ci concédée à des conditions rigoureuses et sous réserve de graves sanctions, à tous les produits exclusivement suisses, leur servira de sauf-conduit. Un contrôle serré écartera tous les produits étrangers. De cette façon le but sera atteint

On ignore trop que, grâce à d'intelligentes initiatives, la marque nationale suisse existe depuis peu et qu'elle est prête à fonctionner. Il s'agit du «Syndicat pour l'exportation suisse» créé sous le patronage des Chambres de commerce de Genève, Bâle et Zurich. Il a acquis la marque «Spes». Ce syndicat privé, qui ne poursuit aucun but financier, conférera sa marque aux produits reconnus comme «suisses», c'est-à-dire aux produits qui sont d'origine suisse et fabriqués par des Suisses. Grâce à la propagande entreprise à l'étranger la marque «Spes» y est déjà connue et, en quelque sorte, accréditée. C'est là un avantage considérable offert à nos producteurs-exportateurs, dont les produits seront authentiqués partout, une fois munis de la marque «Spes».

A eux de l'utiliser largement. Plus une marque est employée, en effet, plus elle acquiert de crédit. Répandue d'une façon suffisante, et assimilée partout au nom de Suisse, la marque «Spes» ne tardera pas à devenir une véritable réclame au profit de tous ceux qui s'en serviront. Cela d'autant plus que son emploi est refusé aux marchandises de rebut ou de qualité reconnue inférieure.

Il est heureux, qu'en l'absence d'une législation adéquate aux besoins de notre industrie d'exportation, l'initiative privée soit entrée résolument dans la voie des réalisations.

Le pardessus de Jean

De la «Tribune de Lausanne», cette jolie sortie contre ceux qui, aux Chambres et dans la presse, s'en prennent à notre armée et à son organisation:

Jean avait un pardessus, un pardessus encore décent quoique un peu usé. Les coudes étaient brillants, le siège surtout s'était élimé au contact fréquent d'un rond de cuir. Tel qu'il était, ce vêtement, après onze ans de bons services, protégeait son propriétaire contre les intempéries. Malgré quelques trous aussitôt reprisés, les courants d'air ne le traversaient pas, et quatre ans de tempêtes et de grands froids n'avaient pas réussi à donner à Jean des rhumatismes. Aussi avait-il quelque reconnaissance envers ce manteau, et comptait-il le porter encore longtemps, car il ne se séparait pas volontiers des choses accoutumées.

L'habit, il est vrai, n'était pas à la dernière mode. Dame, depuis onze ans! Jean, qui n'est pas un dandy, aurait volontiers passé sur ce petit inconvénient. Il est peu préoccupé de son extérieur et tient plutôt aux qualités durables de la milaine nationale qu'au brillant du drap étranger. Mais Jean avait une belle-mère. Elle lui fit comprendre qu'il n'était pas convenable de se vêtir comme nos grands-pères, qu'un homme qui se respecte devait se plier à la mode du jour, et que le pardessus n'était plus mettable. Jean objecta que la mode de l'hiver prochain n'était pas encore connue et qu'il pourrait bien attendre encore une année.

La belle-mère insista pour ne plus voir son gendre vêtu ridiculement. On était au printemps. Jean, qui n'avait jamais résisté bien fort aux désirs de sa belle-mère, et qui était à court d'argent, vendit le pardessus démodé à un fripier et prit la résolution d'attendre les premiers froids du prochain hiver pour faire emplette d'un ulster dernier cri.

Seulement le printemps a parfois des «rebuses» Un beau jour d'avril la bise se leva, et surprit Jean sans manteau et lui donna une fluxion de poitrine dont il mourut. F.

P. S. Je serais désolé que M. Rochaix se reconnût dans le personnage de la belle-mère. Je conviens cependant qu'on pourrait trouver quelque analogie entre le pardessus de Jean et l'armée du peuple suisse.

CANTON DU VALAIS

La question de l'évêque de Sion

Nous publions ci-après le texte du message du Conseil d'Etat concernant la question épiscopale:

Le 15 juillet 1918, le Valais tout entier, représenté par ses autorités civiles et religieuses, rendait les honneurs suprêmes à l'Evêque du diocèse, Monseigneur Jules-Maurice Abbet, enlevé à l'affection de ses diocésains après avoir occupé près de vingt-trois ans l'antique siège de Sion, qu'il avait honoré par ses hautes vertus, sa science et son dévouement aux intérêts spirituels du peuple valaisan.

Nous avons aussitôt songé aux mesures qu'il y aurait lieu de prendre pour procéder au remplacement du regretté chef du diocèse. Nous nous sommes donc mis, le 29 juillet déjà, en rapport avec le Vénérable Chapitre de Sion, en le priant de nous indiquer à quelle date il pourrait être procédé à la nomination du nouvel Evêque. Il nous fut répondu que, pour des raisons spéciales, le Chapitre ne pourrait guère se réunir en séance plénière avant la fin du mois d'août.

Or, le 30 août le V. Chapitre nous informait de la réception d'une note par laquelle Son Em. le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté le priait de surseoir à la présentation de la candidature pour la nomination de l'Evêque de Sion, la question de l'élection du chef de ce diocèse étant à l'étude en Cour de Rome.

En présence de cette communication, le Conseil d'Etat pensa qu'il y avait lieu de demander une entrevue avec le V. Chapitre, afin d'examiner en commun les questions que soulevait la vacance du Siège épiscopal. Cette entrevue eut lieu le 6 septembre. Après un échange de vues au cours duquel les délégués du Conseil d'Etat obtinrent l'assurance que la prolongation de la vacance ne mettait pas en péril les droits éventuels de l'Etat, les représentants du Gouvernement ayant suggéré qu'il serait utile que celui-ci fit des démarches pour défendre en Cour de Rome la prérogative historique et traditionnelle de la coopération de l'Etat à la nomination de l'Evêque du diocèse de Sion, les délégués du Chapitre déclarèrent qu'ils ne voyaient aucun inconvénient à une telle intervention, qui serait même très opportune afin d'être fixé sur cette importante question.

Avant de s'adresser directement au Saint-Siège, le Conseil d'Etat crut utile de demander une audience au représentant de Sa Sainteté à Berne, afin d'être éclairé sur le sens précis de la note du Secrétaire d'Etat et d'exposer le point de vue de l'Etat du Valais sur la question diocésaine.

Dans l'audience qui leur fut accordée le 27 septembre, les délégués du Conseil d'Etat firent part de l'inquiétude éveillée dans le public et les autorités du Valais par l'ordre de surseoir à la nomination du chef du diocèse. Ils exposèrent les considérations historiques et juridiques sur lesquelles se fonde la prérogative de la participation de l'Etat à la nomination de l'Evêque de Sion.

Mgr. Maglione a expliqué tout d'abord qu'ensuite de l'entrée en vigueur du nouveau code de droit canonique, le St-Père examine, pour chaque diocèse, le statut qui règle la nomination de l'Evêque, afin de vérifier s'il correspond aux règles établies par le droit de l'Eglise. S'il est prouvé que l'Etat du Valais a le droit de coopérer à cette nomination, le St-Siège ne manquera pas de le reconnaître. Dans le cas contraire, il prononcera en s'inspirant des intérêts supérieurs de l'Eglise. Le représentant du St-Siège se déclara, du reste, prêt à transmettre à Rome les vœux et redications du gouvernement valaisan.

Le Conseil d'Etat n'a pas cru pouvoir se borner à la démarche tentée auprès du délégué pontifical. Gardien des droits et des prérogatives que la Constitution reconnaît à l'Etat du Valais, il a considéré comme son devoir envers le Grand Conseil, auquel appartiennent les nominations prévues à l'art. 44 ch. 7 de notre charte cantonale, interprété par les débats soulevés lors de la revision de la Constitution, d'épuiser tous les moyens en son pouvoir pour sauvegarder une prérogative consacrée par une tradition séculaire. Il a donc, en date du 25 octobre, adressé à Sa Sainteté le Pape le mémoire dont le texte est annexé au présent message, exposant le point de vue de l'Etat du Valais dans la question de l'élection de l'évêque, en étayant spécialement les droits de l'Etat, à défaut de documents formels et péremptoires, sur des considérations tirées du droit coutumier.

Dans sa note datée du 30 décembre dernier, qui nous est parvenue vers mi-janvier, Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat du St-Siège nous a fait connaître la décision du Souverain Pontife. Cette décision n'est malheureusement pas celle que nous eussions désirée. Elle ne reconnaît pas à l'usage en vigueur jusqu'ici pour la désignation de l'Evêque de Sion le caractère d'un privilège ou d'une coutume légitime, et réserve au St-Siège la libre nomination à l'Eglise vacante de Sion. Toutefois, la note du Secrétaire d'Etat déclare que, «en agissant selon son droit, le St-Siège tiendra certainement compte, autant qu'il est possible, des principes de nationalité en s'inspirant avant tout, ainsi que l'exige sa divine Mission, du bien des âmes». La note ajoute: «Bien que le St-Siège ne puisse pas, pour des raisons d'ordre supérieur, adhérer à la requête exprimée par la lettre du 25 octobre, il est pourtant bien entendu qu'il n'empêche pas le Conseil d'Etat de lui manifester ses désirs à ce propos et que, en plus, il aura soin de choisir pour Evêque de Sion, une personne qui ne soit pas «non grata» au Gouvernement.» Nous ajoutons du prix à cette réserve,, bien qu'elle ne précise pas de quelle manière l'Etat pourra émettre son opinion sur le choix fait par la Curie.

Nous n'avons pu, pour le moment, que prendre acte de la décision souveraine du Chef de la Chrétienté. Dans l'accusé de réception que nous avons adressé au représentant du St-Siège, nous avons expressément mentionné que le Grand Conseil qui est l'autorité instituée par la Constitution pour délibérer sur cette question, ne pourrait prendre connaissance du document pontifical que dans sa session de février.

Ce n'est pas sans regret que nous voyons disparaître une coutume qui était entrée dans nos mœurs et nos institutions publiques et qui faisait en quelque sorte partie de notre patrimoine national. Pendant quatre siècles elle a été à la base des rapports de l'Eglise et de l'Etat en Valais. Pendant cette longue période notre pays, en dépit de quelques orages passagers, a joui des bienfaits de la paix religieuse et conservé l'unité de croyance. Les pouvoirs ecclésiastique et civil ont vécu dans la meilleure harmonie, ce qui a été tout à l'avantage de la tranquillité intérieure et des intérêts moraux du peuple.

En rappelant ici un passé qui n'a pas été sans présenter des côtés lumineux, nous voulons espérer que ces bienfaits ne seront pas mis en péril par l'ordre de choses nouvellement instauré.

L'Autorité suprême en tout ce qui touche à la religion et à l'organisation de l'Eglise a parlé. Représentants d'un peuple dont la fidélité à la foi de ses pères est une tradition nationale nous nous inclinons devant un décret qui, s'il met fin à une coutume vénérable, a été inspiré que par le bien et les intérêts supérieurs de l'Eglise, qui sont aussi ceux du peuple valaisan.

En vous donnant connaissance des démarches que nous avons faites et de la solution intervenue dans la question diocésaine, nous vous communiquons, avec ce message les principaux actes y relatifs.

Vous remarquerez que la lettre de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat déclare que la décision du St. Siège «n'empêche pas le Conseil d'Etat de lui manifester ses désirs à ce propos», laissant ainsi la porte ouverte à des négociations ultérieures, qui, toutefois, ne pourront naturellement pas porter sur le droit de nomination lui-même, mais bien sur l'application de la réserve mentionnée plus haut.

Nous croyons donc qu'il sera utile de poursuivre les pourparlers avec le St-Siège, à l'effet de préciser de quelle manière l'Etat du Valais sera, à l'avenir, entendu dans le choix de l'Evêque du diocèse.

Nous saisissons cette occasion, Monsieur le Président et Messieurs, pour vous présenter l'assurance de notre respectueuse considération et vous recommander avec nous à la protection Divine.

Le Président du Conseil d'Etat:
Dr. H. Seiler.

Le Chancelier d'Etat:
Osw. Allet.

Suivent en annexes les textes de la correspondance échangée entre le St. Siège, l'Etat du Valais et le Chapitre.

Voici le passage de la réponse du pape qui intéresse spécialement nos autorités:

«En agissant selon son droit, le Saint-Siège tiendra certainement compte, autant qu'il est possible, des principes de nationalité en s'inspirant avant tout, ainsi que l'exige sa divine mission, du bien des âmes. Par conséquent Il aura surtout en vue les qualités qui rendent le candidat le vrai pasteur de son troupeau, «quasi forma gregis factus»: et Il aura soin de donner à l'Evêque de spéciales instructions pour qu'il gouverne son diocèse avec la plus grande justice et impartialité à l'égard de son clergé et de son peuple.

» Bien que le Saint-Siège ne puisse pas pour des raisons d'ordre supérieur adhérer à la requête exprimée par la lettre du 25 octobre il est pourtant bien entendu qu'il n'empêche pas le Conseil d'Etat de lui manifester ses désirs à ce propos et que, en plus, Il aura soin dans la mesure du possible, de choisir pour évêque de Sion une personne qui ne soit pas «non grata» au Gouvernement.»

Grand Conseil

Séance de jeudi, 20 février
Présidence de M. Abel Delaloye

Nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque cantonale

Le premier objet à l'ordre du jour est la nomination d'un membre du Conseil d'Administration de la Banque cantonale.

Le scrutin donne les résultats suivants: bulletins rentrés: 68. M. Gustave Ducrey, de Martigny est élu par 56 voix. Obtiennent des voix éparses: MM. Jules Couchepin, Joseph Michellod, Petrig, Bressoud.

Interpellation Seiler

M. Alexandre Seiler demande: 1. Si le Conseil d'Etat a eu connaissance du fait que, durant cet hiver, des vallées latérales ont été pendant quelques semaines privées de communication par suite des grandes chutes de neige; 2. Si le Conseil d'Etat sait que la Compagnie du chemin de fer de la Furka a manifesté vu la crise, l'intention de suspendre son exploitation, bien que les communes intéressées aient déclaré être prêtes à faire le necessaire pour que l'exploitation puisse être maintenue.

Quelles mesures compte prendre le gouvernement à l'égard de ces deux questions.

M. Edmond Delacoste, Chef du Département des Travaux publics, répond au premier point:

Au Simplon, la neige est tombée en décembre et janvier, en quantité telle que de mémoire d'homme on n'en a jamais vu autant; il y avait en décembre une couche de 60 à 70 cm., sur laquelle se sont superposées successivement des couches de 1 m. 30, puis de 2 m. 50, soit au total 4 m. 50. Les communications par véhicules, sur cette route, ont été interrompues du 19 au 30 décembre et du 4 au 15 janvier; le service postal y a été fait pendant ce temps par des piétons (cantonniers). Pour activer le déblai des neiges, le Département des Travaux publics a porté le nombre des ouvriers à 70. Le travail a exigé 1800 journées et une dépense de 8800 francs, alors que la dépense moyenne des années précédentes ne s'élevait qu'à 2145 francs.

Je ne crois pas que, si les années prochaines, pareilles chutes de neige se produisent, nous puissions augmenter cette dépense.

En ce qui concerne la vallée de Conches, c'est aux communes qu'il appartient de faire le nécessaire; ces dernières ont été invitées à procéder rapidement au déblai des neiges. Mais le Conseil d'Etat ne possède aucune arme pour les obliger à exécuter le travail si elles ne le veulent pas. Il en est de même pour la route de Zermatt.

Le Conseil d'Etat est prêt à faire les démarches nécessaires auprès du Conseil fédéral en vue d'une augmentation de la subvention pour l'entretien de la route du Simplon.

M. le Dr. Hermann Seiler, Chef du Département des Finances répond au second point de l'interpellation en rendant compte des démarches et des conférences qui ont eu lieu au sujet de la continuation de l'exploitation du chemin de fer de la Furka.

M. Alexandre Seiler se déclare satisfait et l'interpellation est ainsi liquidée.

Les alpages de Salenfe et Clusenfe

La question de la juridiction des alpages de Salenfe et Clusenfe a déjà fait l'objet, en premiers débats, de fort longues discussions qui ont abouti à l'attribution de cette juridiction à la commune d'Evionnaz, conformément à la proposition du Conseil d'Etat.

La majorité de la commission des seconds débats propose de maintenir cette décision. Dans un rapport très complet, M. Theytaz, d'Orsières démontre que la question de propriété est indiscutable: ces deux alpages ont appartenu de temps immémorial à l'ancienne châtellenie de St-Maurice dont sont issues les quatre communes de St-Maurice Vérossaz, Massongex et Evionnaz. Reste la question de juridiction à examiner. Les trois communes de St-Maurice, Vérossaz et Massongex ont abandonné ce droit à Evionnaz. Salvan et Champéry n'ont jamais exercé la juridiction sur les alpages en question; elles n'invoquent que des raisons topographiques et ne peuvent s'appuyer sur aucun document historique.

Pendant la lecture du rapport français fort long, mais néanmoins intéressant par l'examen minutieux des nombreux documents, dont plusieurs très anciens qui ont été soumis à la commission, un grand nombre de députés et pour comble, les représentants des communes intéressées, ont quitté la salle. On compte les députés présents. Il n'y en a plus qu'une quarantaine. Le quorum manque pour continuer la discussion. Le président envoie l'huissier mettre en branle la cloche de l'Hôtel de Ville pour ramener les défaillants, qui arrivent de nouveau peu à peu.

M. Jules Couchepin expose le point de vue de la minorité de la commission qui voudrait le partage de la juridiction sur les dits alpages entre les communes d'Evionnaz, Salvan et Champéry.

A son avis, les arguments invoqués par la majorité de la commission, arguments basés

principalement sur des actes anciens, ne sont pas convaincants. L'alpage de Salenfe est en grande partie sur le territoire de Salvan et était dès le 14me siècle propriété de la châtellenie de Salvan, relevant de l'Abbaye de St-Maurice. La Diète qui s'est arrogée par la suite le droit de juridiction l'a fait en vertu d'une volonté souveraine, mais cette décision d'une autorité qui était en même temps juge et partie ne peut être considérée comme équitable. Quant à l'alpage de Clusenfe qui fait partie du Lassin de Champéry, il doit être attribué à cette commune.

M. Couchepin propose donc d'attribuer à Salvan la partie de l'alpage de Salenfe, située sur le versant de Salvan (Val de Van) et l'autre partie à la commune d'Evionnaz et l'alpage de Clusenfe, à Champéry.

L'entrée en matière est votée, ainsi que le titre et les considérants du décret.

Vu l'heure avancée et le fait que la discussion va prendre une grande envergure, M. Eugène de Lavallaz propose de surseoir à la discussion et de la renvoyer à la séance de demain.

Le président se déclare d'accord avec cette proposition et annonce que pour pouvoir terminer la session samedi, il sera nécessaire de tenir vendredi une séance de relevée.

Séance de vendredi 20 février

Un monument à nos soldats

A l'ouverture de la séance, il est donné lecture d'une motion de MM. Joseph Ribordy et consorts, invitant le Conseil d'Etat à présenter pour la prochaine session de mai, un projet de monument à la mémoire des soldats valaisans morts au service de la patrie pendant les mobilisations de 1914 à 1918.

Bureau des hypothèques à Sierre

Une seconde motion a été déposée sur le bureau, demandant la création d'un bureau des hypothèques à Sierre pour ce district.

Salenfe et Clusenfe

Le débat sur l'attribution de Salenfe et Clusenfe est repris. Salvan a trouvé un éloquent défenseur dans M. le Dr Coquoz qui refait l'historique de la question. Salvan relevait autrefois du prince-abbé de St-Maurice et dans une dizaine de chartes, déposées à l'Abbaye, dont la plus ancienne remonte à 1324, la délimitation du territoire de la châtellenie de Salvan est nettement établie et englobe l'alpage de Salenfe. De plus, un jugement récent du tribunal du contentieux a débouté Evionnaz de sa demande en attribution de juridiction, parce que cette commune n'a pu réellement établir la preuve de ses droits.

M. Coquoz souligne aussi le fait que par sa situation topographique et ses voies de communications, Salenfe se rattache à Salvan.

Il pense qu'à l'origine, cet alpage a dû être acheté en indivis par les communes composant l'ancienne châtellenie de St-Maurice. Il s'agit donc de biens forains se trouvant sur le territoire de Salvan, qui doit en avoir la juridiction. Du reste, dans un avis paru en 1918, au Bulletin officiel se rapportant à une concession de mines à Salenfe, le Conseil d'Etat mentionne le territoire comme appartenant à Salvan.

L'orateur évoque, en outre, le danger de la rupture de la digue du bassin d'accumulation établi à Salenfe. Cette rupture anéantirait l'alpe de Van et le village de Miéville. Ce seraient Salvan et Vernayaz qui en supporteraient les conséquences et non la commune d'Evionnaz. Il conclut en faisant appel aux sentiments de justice et d'équité du Grand Conseil et en se ralliant entièrement à la proposition formulée par M. Jules Couchepin.

M. Eugène de Lavallaz demande que la juridiction sur Clusenfe soit attribuée à la commune de Champéry. Au point de vue topographique, c'est un non sens de rattacher cet alpage à Evionnaz.

M. Jules Ribordy, président de la commission répond à M. Coquoz: L'argument disant qu'une décision dépouillant Salvan, serait de nature à troubler l'harmonie dans le pays n'émeut pas la commission. Nous sommes en présence d'une décision formelle et mûrement étudiée de la Diète. Toutes les décisions prises antérieurement n'ont plus, pour nous, aucune valeur.

M. Kuntschen, Conseiller d'Etat, défend en quelques mots le projet du gouvernement. Il fait une description des lieux. La montagne de Salenfe a toujours appartenu aux quatre bourgeosies de St-Maurice, Evionnaz, Vérossaz et Massongex, qui y exerçaient en commun la juridiction. Au point de vue du droit de propriété et de la juridiction, la question est claire: Aujourd'hui, ces communes se sont entendues pour remettre ces droits à Evionnaz. La frontière de Salvan s'arrête au Mont Dolent et de là la frontière française touche la commune d'Evionnaz, telle est la délimitation fixée, d'entente avec les intéressés, par un commissaire fédéral.

Au nom du gouvernement, M. Kuntschen déclare s'opposer à la proposition de minorité et recommande l'adoption du décret.

La discussion est close. On passe au vote. Le projet voté en premiers débats attribuant la juridiction à la commune d'Evionnaz, est adopté par 42 voix contre 31, en ce qui concerne Salenfe et par 41 voix contre 34 en ce qui concerne Clusenfe.

Le décret est voté en second débats avec l'adjonction d'un article prévoyant son entrée en vigueur immédiate.

M. Rappaz, président d'Evionnaz se lève pour remercier le Grand Conseil, mais sa voix se perd dans le bruit. Dans certains cas, le silence est d'or...

DECISIONS DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat accorde à M. Alfred Allamand, notaire à Lausanne, de domicile élu au greffe du Tribunal de St-Maurice, la concession d'une mine d'arsenic aurifère, située sur le territoire de la commune de Salvan.

— Il adopte:

1) un projet de décret concernant la construction du pont sur le Rhône à Brançon, ainsi que le message y relatif;

2) un projet de décret concernant l'assainissement de la plaine du Rhône de Sion à Riddes.

— Il accorde:

1) à la commune de Salvan la déclaration d'utilité publique pour l'expropriation des terrains nécessaires à l'établissement du chemin dit «du Mortier, «Clos Délé», et autorise la possession immédiate de ces terrains;

2) à l'entreprise du canal d'assainissement Viège-Rarogne l'autorisation pour la prise de possession immédiate des terrains nécessaires en vue des travaux à exécuter du km. 0,0, au km. 8 ainsi qu'en vue de la dérivation d'eau à Turtig

— Il délègue Mr. le Conseiller d'Etat Kuntschen à l'assemblée qui aura lieu à Berne en vue de la fondation d'une association suisse de navigation et remorquage, Rhin et Rhône, et l'autorise à soucrire à une action de la dite société à constituer.

— Il accorde au gendarme Henzen sa démission dès le 1er mai prochain et le met au bénéfice de la caisse de retraite de ce corps.

— M. le Chef du Département de Justice et Police dépose le projet de message accompagnant le projet de revision du code de procédure civile.

— Le Conseil d'Etat accorde les permis de coupe ci-après:

1) à la bourgeoisie de Tourtemagne, pour environ 50 m3 dans le Lärchwald;

2) à l'Abbaye de St-Maurice, pour environ 150 m3 de sapin dans la forêt des «Hautes».

3) à la commune de Monthey, pour environ 115 m3 de peuplier dans les Iles du Rhône et le long de la route de Collombey au pont de St-Triphon;

4) à la Congrégation du Grand St-Bernard, pour 80 m3 de peuplier dans la plaine du Rhône;

5) à M. Ch. Peter, à Martigny, pour 40 m3 de peuplier aux Iles;

6) à l'hoirie Joh. Gorsat, à Binn, pour environ 50 stères, à Längtal;

7) à M. Ant. Welschen, à Binn, pour 50 stères à l'Ebnetwald;

8) à la bourgeoisie d'Isérables, pour 800 aux Mortyrs;

9) à M. Alexandre Clausen, à Ernen, pour 50 m3 et 50 stères à Schärtmoos;

10) à Jos. Imfeld, à Bellwald, pour environ 50 m3 rière dite commune;

11) à l'hoirie Madeleine Inderschmitten, à Binn, pour environ 80 stères rière dite commune;

12) à M. Léopold Jentsch, à Binn, pour environ 50 stères dans sa forêt «Im Holz»;

13) à la bourgeoisie et municipalité de Collombey-Muraz, pour 108 plantes peupliers aux Paquais, Illarsaz et Charbonnière;

14) à la municipalité de Sion, pour 78 peupliers sur les douves du Rhône;

15) à la corporation de Ried (Blatten, pour environ 150 m3 dans le Nestwald.

— Le lieutenant Arnold Bertschinger, de Fischenthal, Zurich, est promu au grade de 1er lieutenant.

— Il est donné connaissance d'un office du Département fédéral de l'Economie publique informant que les démarches tentées auprès des autorités françaises à l'effet d'obtenir l'importation de foin de Savoie en Valais sont restées sans résultat.

— Le Conseil d'Etat autorise M. le Dr Rémy Coquoz, de Salvan, au vu du diplôme fédéral dont il est porteur, à exercer l'art médical dans le canton.

— Il autorise le Département des Travaux publics à faire partie de l'Union suisse des professionnels de la Route.

— Il nomme M. Camille Huber, à Sion, gardien du Pénitencier.

— Il accepte, pour raison de santé, la démission de M. E. Cheseaux, en qualité de président de la commune de Saillon.

FAITS DIVERS

Accident mortel

On nous écrit:

Mercredi à midi, au Goller, près de Rarogne, un homme de cette localité, du nom de Léopold Lehner était occupé à dévaler du bois lorsqu'un tronc l'a projeté à une certaine distance et lui a passé sur le corps en le blessant très gravement. On le transporta chez lui et il expira dans la nuit après de terribles souffrances.

Vernamiège — Vol de bois

On nous écrit:

On en est réduit à brûler du bois vert, tant à la cure qu'à l'école de Vernamiège. 12 à 15 stères de bois de mélèze qui leur étaient destinés ont été volés vers fin octobre dernier au pied de la forêt des Maresses. Les actives recherches si recherches il y a eu, faites par le personnel forestier, bien que ces bois aient porté l'empreinte de son marteau, n'ont donné aucun résultat?!

Nous attendons une mise au point de la part de l'Autorité, si le fait relaté n'est pas exact.

Maurice.

Chronique sédunoise

Grand concert de l'Harmonie

Nous apprenons avec plaisir qu'avant d'entrer dans l'austère période du carême, notre excellente et infatigable «Harmonie municipale» prépare à la population sédunoise une soirée musicale et littéraire qui promet le plus brillant succès. Cette soirée aura lieu le 2 mars au Théâtre. Le programme en est des plus alléchant et nouveau: y figurent notamment «Samson et Dalila» et «Ouverture de «Zampa» deux superbes morceaux de grande envergure qui demandent une laborieuse préparation. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur le programme; en attendant disons encore que des artistes amateurs que le public sédunois a déjà maintes fois applaudis sur la scène, interpréteront une charmante pièce théâtrale.

Cartes alimentaires

La distribution des cartes alimentaires aura lieu comme suit:

Lundi, 24 février.

Matin. — lettre A à 8 h. 1/2; B à 9 h. 1/2; C à 11 heures. Soir: lettre D à 2 h.; E à 3 h.; F à 4 h.

Mardi 25 février.

Matin. — lettre G à 8 h. 1/2; H à 10 h. 1/2; I à 11 h. Soir: lettre J à 2 h.; K à 3 h.; L à 4 h.

Mercredi, 26 février:

Matin. — lettre M à 8 h. 1/2; N-O à 11 heures. Soir: P-Q à 2 h.; R. à 3 h. 1/2.

Jeudi, 27 février.

Matin. — lettre S à 8 h. 1/2; T-U à 11 h.; Soir: V à 2 h.; W à 3 h.; Z à 4 h.

Les établissements d'instruction, charité, hôtels, pensions toucheront leurs cartes entre 5 et 6 heures chaque soir. Toutes les cartes doivent porter le nom, prénom et domicile du bénéficiaire.

Service communal de ravitaillement.

Colonie de vacances

(Oeuvre-assistance aux enfants suisses nécessiteux et malades)

	fr.
M. Jacques de Riedmatten	100.—
M. Dr. Georges Lorétan	100.—
M. Dr. Mangisch	100.—
Mme Emile Géroudet	100.—
M. Barberini, conseiller	100.—
M. Kuntschen, Conseiller d'Etat	100.—
M. et Mme Jean-Jacques Mercier, Sierre	200.—
Conserves de Saxon	500.—
M. Joseph Ribordy	250.—
Mlle Léontine Dubuis	100.—
Mme Veuve Beeger-Muller	100.—
Mme Adr. de Riedmatten	100.—
Mlle Marie de Torrenté	100.—
Mlle Esther de Sépibus	150.—
M. Augustin de Riedmatten	100.—
M. Eugène Aymon	100.—
Mlle Val. Pitteloud	100.—
M. Alexandre Elsig	100.—
Mme Vve Pierre de Preux	120.—
M. Edouard Wolff,	200.—
M. Joseph de Lavallaz	100.—
M. François de Kalbermatten	100.—
Mlles Maurice Gaillard	100.—
Mme Veuve Gaspard Muller	100.—
Famille Delgrandi	100.—
Mlles Darbellay	100.—
M. Jos. Rielle, maréchal	100.—
M. Victor Dayer	100.—
Mlles Grasso	150.—
M. Maurice Luy	100.—
M. Guillaume de Kalbermatten	100.—
Enfants de Kalbermatten	100.—
Mme Veuve Pierre Zimmermann	100.—
M. le Préfet Zimmermann	100.—
M. Jean Darbellay, pharmacien	100.—
M. et Mme Eugène Stutz	100.—
Mlle Emma Gaspoz	100.—
M. Henri de Torrenté	100.—
M. et Mme Melchior Selz	100.—
Mlle Dionise Selz	100.—
M. Arthur Selz	100.—
M. et Mme Oscar Selz	100.—
M. Henri de Lavallaz	200.—
Mme Henriette Bickel	100.—
M. Séverin Anthanmatten	100.—
M. G. Gengenbach-Gysin, Bâle	500.—
M. G. Gengenbach-Heimburger, Bâle	500.—
M. Rodolphe Feigel, Bâle	500.—
M. Léon Bruttin	200.—
M. Dr. Roten	100.—
Mlle Anna Evéquoz	100.—
MM. Reichenbach frères et Cie,	150.—
M. Bruno Ferdinand, Nyon	300.—
M. Grosjean-Muller	100.—
M. et Mme Etienne Exquis	100.—
M. J. Husler, Beinwil a/See	200.—

(à suivre)

ETRANGER

Les revendications belges

La délégation belge à Paris communique le résumé suivant de l'exposé que M. Haysmans, ministre des affaires étrangères de Belgique a fait le 11 février à la conférence de la paix devant les représentants des grandes puissances alliées et associées:

Le ministre des affaires étrangères de Belgique a exposé la nécessité de la revision des traités du 19 avril 1839 qui ont fixé le statut international de la Belgique. La base du régime de 1839 était la neutralité permanente et garantie. En violant la neutralité belge, deux des Etats signataires du traité de 1839, la Prusse et l'Autriche, ont détruit les fondements du système conventionnel sur lequel reposait la sécurité du royaume.

Au surplus, la neutralité garantie ne pouvait se concevoir que dans des conditions d'équilibre européen que la guerre a rompues. De là la nécessité d'assurer à la Belgique des garanties nouvelles d'indépendance et de prospérité. Le ministre des affaires étrangères a exposé ensuite les inconvénients du régime de l'Escaut et du canal de Gand-Terneuzen, ainsi que la question des communications directes par eau d'Anvers avec la Meuse et éventuellement avec le Rhin par Maestricht et le Limbourg.

Il a exprimé l'aspiration de la nation belge à un rapprochement entre la Belgique et le grand-duché du Luxembourg, dont les modalités seraient librement consenties par les deux parties. Il a justifié enfin le rattachement à la Belgique des territoires soustraits aux anciennes provinces belges en 1815 dans le seul but d'agrandir la Prusse notamment du canton de Malmédy. L'ensemble du problème belge est posé devant les puissances. Il a été développé sous tous les aspects au point de vue politique et économique et au point de vue de la défense nationale. Il devra donner lieu à des négociations auxquelles participeront les grandes puissances, ainsi que les Pays Bas, comme signataire du traité de 1839. Le ministre des affaires étrangères a exprimé la conviction que ces négociations conduites dans un esprit amical aboutiront à des solutions et assureront la bonne entente entre la Belgique et toutes les puissances intéressées. Les aspirations de la Belgique sont raisonnables et modérées. Elles visent uniquement à assurer l'avenir et la sécurité du pays.

DERNIERE HEURE

L'aide belge à la Suisse

GENEVE, 20. — On mande de Berne que la Belgique a autorisé l'exportation de 60 mille tonnes de charbon jusqu'à fin mars à destination de la Suisse et que l'on espère obtenir de nouveaux envois. La Belgique demande en compensation certaines denrées alimentaires, notamment du bétail.

Le gouvernement belge est prêt à mettre à la disposition de la Suisse un emplacement dans le port d'Anvers pour les arrivages de céréales américaines. Les marchandises seront acheminées vers la Suisse par voie d'eau et par les lignes de la rive gauche du Rhin. Ces arrangements sont dus à l'initiative de la légation de Suisse en Belgique.

La santé de Clemenceau

PARIS, 20. — M. Clemenceau a passé une très bonne nuit. Il a bon appétit. Il s'est entretenu ce matin avec M. Pichon et le général Mordacq.

Voici le bulletin de santé, à 11 heures:

Une hémoptysie survenue hier, à 13 heures, a démontré la pénétration du projectile dans le poumon; l'examen radioscopique et l'examen radiographique ont précisé le siège paramédiastinal de la balle. Etat général très satisfaisant. Température, 36 degrés à 9 h. 10. Pouls 72. Alimentation normale.

Avis

Le manque de place nous oblige à renvoyer au prochain N° plusieurs communications.

Prix du Bulletin officiel

Ensuite de la récente décision du Conseil d'Etat, nos abonnés sont avisés que le coût du «Bulletin officiel» joint au journal est, pour 1919, porté à fr. 3.— (soit fr. 1.50 par semestre).

La majoration de prix pour les abonnés ayant acquitté le premier semestre sera reportée sur le second semestre.

Feuilleton de la «Feuille d'Avis» (N°18

L'Etreinte du Passé

— Oh! oui! fit-elle avec un élan si sincère que tous se mirent à rire.

— Mais, nous donnons, je le crains, un très mauvais exemple à cette jeune personne! dit Michel taquin. Quand elle sera en puissance conjugale, on ne la verra plus dans le monde.

Monique rougit un peu. Mais elle ne protesta pas; et, un pli malicieux aux lèvres, elle lança drôlement:

— Ne vous occupez pas de moi, bonnes gens. Vous avez bien assez à faire pour votre propre compte! Maman, chapitrez-les, afin qu'ils n'oublient pas ainsi leurs devoirs de société... à l'avenir, du moins!

— C'est cela, à l'avenir! approuva Michel, joyeusement... Mais, pour ce soir, Vania chérie, nous nous comportons en sauvages — pollus... car nous envoyons des mots d'excuse. Et nous nous offrons une bonne soirée de tête-à-tête... Cela va ainsi? petite dame.

Elle leva vers lui des yeux où rayonnait une clarté radieuse.

Elle avait oublié... L'amour de Michel et sa propre volonté avaient écarté le passé mort. Elle sentait seulement que le présent, c'était le bonheur..

III

Michel reposa sur la table la tasse de café qu'il achevait, le déjeuner fini.

Dans son cabinet avant de partir au Palais lui et Vania venaient d'avoir un de ces bons moments d'intimité dont tous deux jouissaient intensément.

Il regarda sa montre, et, alors, avec un air de regret résigné, il s'exclama:

— Allons, il faut partir!.. Et vite!.. Je me suis encore mis en retard... Vania, Vania, quel inexact individu tu es en train de faire du pauvre Maître Corbière!...

— Tant pis! mon Michel.

Elle avait dit cela d'un accent câlin et malicieux dont la drôlerie fit sourire Michel.

— Madame, vous n'avez aucun sentiment du devoir!

— Non, pas le moindre! reconnut elle avec une sincérité qu'il prit pour une boutade.

— Eh bien! pour votre peine, je vous abandonnerai ce soir.

— Oh! Michel!!

— Oui un moment, pendant que vous dormirez!

— Tu as à travailler!

— Non pas particulièrement ce soir, chérie! Mais je désire assister, comme je le fais chaque année depuis ma petite enfance, à la messe de minuit... C'est demain Noël.. Sais-tu?

Vania sourit.

— Ah oui, je sais... Sonia, stylée par Monique, m'a déjà annoncé qu'elle allait installer ses bottines dans toutes les cheminées de la maison. Aussi, hier, Monique et moi, nous avons trotté pour nous procurer le nécessaire, afin que les souliers soient bien remplis. Et mère s'en étant mêlée, ils le seront, je t'assure.

— Parfait!... J'espère cependant qu'il restera encore quelques petites places pour mes largesses (!) personnelles... Je dois ajouter, Vania, que les mamans aussi mettent leur soulier dans la cheminée...

Il la regardait si tendrement qu'elle eut la sensation d'être enveloppée par une vivifiante clarté... Et dans un élan irréfléchi, elle pria:

— Oh! Michel! au lieu de m'envoyer coucher amène-moi avec toi à cette messe de minuit... Jamais je n'y suis allée.

Une ombre voila une seconde le visage de Michel, et son accent avait une ironie triste et tendre quand il répondit:

— Oh! ma petite païenne chérie! qu'est-ce que tu ferais bien là?

— Je serais près de toi, Michel... Je réfléchirais à ce que tu crois... Laisse-moi aller à cette messe, Michel! Comment veux-tu que j'arrive à partager ta foi, si tu m'en tiens éloignée comme une pestiférée..

— Oh! une «pestiférée!...» protesta-t-il, en riant.

Avec son sourire charmeur, elle achevait gamine et caressante:

— Je t'assure que je me tiendrai très bien, comme une sage petite fille! Emmène-moi, Michel!

Tout bas, en lui, deux sentiments se heurtaient Une sorte de scrupule de mêler, en l'ayant près de lui, quelque chose de profane au recueillement que voulait cette nuit divine, Et d'autre part, elle avait raison: s'il souhaitait qu'elle en vint à partager ses croyances, il n'avait pas le droit de l'écarter de l'église, où elle désirait entrer avec lui.. Et il dit, heureux de céder:

— Puisque tu le souhaites, viens, mon amour!..

— Michel, tu me trouves peut-être indiscrète?..

Il eut, au fond des yeux, cet éclair de passion qu'elle seule y avait, peut-être, jamais allumé Il l'attira et ses mains caressèrent les cheveux souples:

— Ma bien-aimée, ne sais-tu pas encore que je voudrais ne jamais perdre une seconde même de ta présence?.. C'est convenu, nous irons ensemble à la messe de minuit... Et il me semblera bon... un rêve... d'y être avec toi.

Il lui avait dit bien vrai. Le soir, en lui, une joie nouvelle chantait éperdument, tandis qu'elle marchait près de lui dans les rues glacées, sous le ciel obscur où luisaient de rares étoiles. Il avait une telle soif d'intimité morale avec elle que sa demande avait été pour lui une douceur merveilleuse — et imprévue. Elle avait glissé son bras sous le sien et elle avançait, serrée contre lui. Une sorte de bien-être infini la pénétrait de sentir sur elle, la protection qui lui était chère.

Elle demanda:

— Alors, Michel, l'année dernière, tu es allé aussi à cette messe?

— Oui, chérie! Comme je le fais toujours.

— C'est vrai! je me souviens, tu me l'as raconté... Moi, j'étais à Saint-Lazare!... Et, Noël m'était atrocement lugubre... Tu l'avais senti, et dans l'après-midi, tu m'as apporté des fleurs, Michel chéri, pour que j'aie une ombre de fête, moi aussi... Est-ce que tu m'aimais déjà, Michel?

Dans la nuit, il abaissa les yeux sur le frais visage levé vers le sien, si menu dans le sombre duvet du manteau de fourrure.

— Je crois bien, Vania, que je t'ai aimée, du jour où je t'ai connu. Je me rappelle, que je suis sorti de notre premier entretien tellement séduit, que ma sagesse s'en est effrayée... J'ai été au moment de renoncer à me charger de ta défense. Et puis... et puis, je me suis bien vite persuadé que ce serait là une lâcheté.. Oui, tu m'as été chère, dès le premier jour. Seulement, alors, je ne le savais pas!

— Michel, comment avais-je pu te plaire, ainsi?.. Je ressemble si peu aux femmes de ta famille, de ton monde, à l'idéal que tu devais avoir!

Obscurément, il tressaillit.. Ce qu'elle disait là, combien de fois lui-même l'avait pensé.. Et, bien sincère, il répondit:

— Tu étais une petite magicienne, Vania Tu es venue.. J'ai senti quel trésor tu pouvais me donner... un bonheur immense, prodigieux, inconnu!... Alors, ce bonheur, à tout prix j'ai voulu le conquérir!...

Un bonheur immense! C'est à elle qu'il le devait... Alors, elle avait eu raison de consentir... Malgré tout!.. De ne pas avouer.

— Ainsi, tu es heureux, Michel?... Que c'est bon de savoir cela!

— Oui, heureux, mon cher amour!.. comme jamais je ne l'ai été dans toute mon existence... Si heureux qu'il y a des moments où j'en suis effrayé!... C'est si fragile, le bonheur des pauvres créatures humaines! Pourquoi, pour combien de temps ai-je une part si large?

— Oh! Michel! tu le mérites tellement!

— Pas plus que bien d'autres, ma petite chérie! Ah! Vania, tu ne sais pas combien parfois je suis troublé de voir ce que tu es maintenant dans ma vie!... Je n'aurais jamais imaginé même, jadis, qu'une femme pourrait ainsi s'emparer de moi!...

Fabrique : Téléphone 35 Magasins : Téléphone 105

FABRIQUE DE MEUBLES

REICHENBACH Frès

S. A., SION

Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers

Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente

Devis sur demande Vente par acomptes

DANS VOTRE INTÉRÊT EXIGEZ TOUJOURS LES

PASTILLES VALDA

VÉRITABLES

qui ne peuvent être vendues qu'EN BOITES de 1.75 portant le nom VALDA

Si on vous propose : UN REMEDE MEILLLEUR, UN REMEDE AUSSI BON, UN REMÈDE MEILLEUR MARCHÉ

CE N'EST PAS DANS VOTRE INTÉRÊT

Pour le traitement des

MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES

employez toujours LES VÉRITABLES

PASTILLES VALDA

MESDAMES !

Beauté ravissante

en 5 ou 8 jours

Pour obtenir un teint frais et d'une pureté incomparable, utilisez

SERENA

Après quelques jours d'emploi, l'effet est surprenant, le teint devient éblouissant et la peau veloutée et douce. SERENA fait disparaître rapidement les impuretés désagréables de la peau, comme rousses, rides, cicatrices, teux, taches jaunes, rougeurs du nez, éruptions, points noirs, etc.

Préparation absolument inoffensive et d'une efficacité sans pareille.

En vente à Frs. 4.50

SUCCES GARANTI

Grande parfumerie

EICHENBERGER

Rue de Bourg, 21, Lausanne

Au dehors, envoi discret par poste, franco.

Sage-femme diplômée

Mme Dupanloup-Lehmann

rue du Mont-Blanc, 20 (près de la gare) GENEVE, tél. 34,07, reçoit des pensionnaires. Consultations soins médicaux. Discrétion. Prix modérés. Man spricht deutsch

Sage-femme

Mme. BURRY-VIC

2, Croix d'Or, GENEVE

Demandez à votre médecin : Le meilleur remède contre les maladies résultant des refroidissements et les catarrhes des intestins est le

chauffe-ventre Calora

chauffé à l'électricité. Demandez prospectus et renseignements à une usine électrique, à votre électricien, pharmacien ou magasin d'articles sanitaires.

Renseignements Gratuits

à titre humanitaire

Malades et Désespérés

– Pierre, tu vois, ces gens sont tous guéris comme moi par DE LATORRE.

avec cette annonce, adressez-vous de suite

Prof. de LATORRE à Genève

Herboriste diplômé

Guérisons prouvées par 20 années de succès et 10.000 attestations de malades arrachés aux griffes de la mort.

M. de Latorre, seul sujet hypnotique, ayant prouvé scientifiquement à la faculté de Paris, son don de double vue naturelle — reçoit tous les jours. — Renseigne par correspondance

☞ **Ecrire sans retard**. L'Institut est débordé de demandes.

ANALYSES D'URINES

Laboratoire de Botanique Médical.

Institut magnétique Prof. de Latorre, 25, Rue des Alpes, Genève. Téléph. 5082.

IMPRIMERIE GESSLER

SION

Etiquettes de Vins
Prix-courants
FACTURES
STATUTS
Memorandums
Cartes de Visite

TRAVAIL prompt et soigné

Doublez l'usage de vos Vêtements

Tous les Vêtements défraîchis, qu'ils soient de laine, de coton ou de soie, **peuvent être remis à neuf par le nettoyage chimique.** Aux prix actuels des tissus, **c'est la plus grande économie réalisable. Teinture** en toutes nuances des vêtements, **sans rien découdre. Noirs pour deuils** livrés en deux jours. Adressez-vous : **Grande Teinturerie Lyonnaise, Chamblandes sous Lausanne,** ou à son représentant à Sion : Mme **Schmidt-Minola,** à Etoile des Modes.

MI-LAINES DE BERNE

Demanchez échantillons à

Walther GYGAX fabricant, **Bleienbach.** (Berne).

Le „Journal & Feuille d'Avis du Valais" qui est lu dans tous les ménages, est le plus actif des agents pour faire connaître un produit

CONQUÉRANT sans le savoir

(suite)

— L'autre? fit-il? J'ai bien vite chassé de mon cœur la petite traîtresse... mon pauvre cœur, si malheureux, isolé!

Et il avoua comme un enfant:

— Je puis vous confier cela à vous qui m'avez connu bébé. Oh! j'adorerais ma femme à genoux; et, quoique vieux garçon, je serais promptement redevenu jeune, devant le cœur qui voudrait m'aimer.

« J'ai assez de fortune pour deux, et mon rêve... n'allez pas le raconter, au moins... mon rêve est de trouver une brave petite fille, pauvre ou riche, que m'importe? qui ne demande que cela: être aimée! Et je lui ferais une existence de petite reine, et...

Mais Céverac entendant le bruit d'une chaise qu'on remuait, s'arrêta, se retourna instinctivement. Et il aperçut une des jeunes filles placées dans l'encoignure du salon et qui éprouvait tout à coup le besoin de s'éloigner, d'aller rejoindre sa mère près de la cheminée; Mais Céverac eut le temps de remarquer qu'elle était rouge comme une pivoine et que sa démarche n'avait rien d'assuré...

Mme Thénier se mit à rire très doucement, puis attirant encore le vieux garçon près d'elle:

— Voilà ce que c'est mon ami: l'amour est comme la fortune, on court le chercher bien loin quand il est tout près de nous. Vous n'avez jamais réussi à vous faire aimer en courtisant les jeunes filles, et voilà que vous venez de faire une conquête... en me racontant vos malheurs.

— Hein?

— Cette petite futée était à côté de la portière, se croyant cachée dans un pli, mais moi je la voyais dans une glace; j'ai pu suivre toutes ses émotions sur son visage... Et... ne la trouvez-vous pas charmante?

— Mlle Jacqueline Dubrueil? Si jeune!.. si mignonne!.. si...

— Mon cher, si vous voulez me charger de faire la demande, je vous garantis le succès Voyez vous, je lis dans ces petits cœurs, comme s'ils m'étaient ouverts?

— Pincé alors? fit Maurice Céverac avec un soudain éclat de sa plus belle humeur

— Vous en plaindrez-vous?

Il lui répondit en lui baisant longuement la main...

Et c'est ainsi que M. Maurice Céverac se fit aimer de Mlle Jacqueline Dubreuil, sans avoir eu besoin de lui faire sa cour. Et comme Mme Thénier n'avait jamais « raté » un mariage; celui-ci s'accomplit deux mois plus tard.

Jean Rancourt

Fin.

LES DEUX DRAPIERS

I

M. Grantalot est le propriétaire du magasin de Draps et Etoffes, situé au numéro 6 de la place de la Mairie.

Une cliente, tout à l'heure, vers midi, a entrebâillé la porte de sa boutique.

— Bonjour, monsieur Grantalot... Je vous enverrai prendre, par ma bonne, dans la journée un mètre de serge grise... Au revoir, monsieur Grantalot.

Parmi toutes les pièces d'étoffe, Grantalot s'est mis à chercher la serge grise.

Il n'a pas réussi à la trouver. Il s'est avisé que sans doute, il ne lui restait pas un seul coupon de ce tissu en magasin.

Hier, il aurait songé: « Je n'ai plus de serge grise? Je n'ai qu'une chose à faire: prier ma cliente d'attendre vingt-quatre heures, et télégraphier immédiatement à mon fournisseur de Roubaix » Ce matin, M Charpiat, son concurrent — qui tient boutique en face, au numéro 12 de la place de la Mairie, — l'a fait prier, par son commis, de lui céder un mètre de ruban Il s'est, en conséquence, demandé pourquoi, puisque son concurrent n'hésitait point à s'approvisionner chez lui, il se montrerait, lui, plus discret

Il a ordonné à son commis:

— Ecoute, petit. Traverse la place et va prier monsieu Charpiat de nous céder un mètre de serge grise à trois francs

En possession du morceau de serge grise, que son commis venait de rapporter de chez Charpiat, il se disposait à l'envelopper à l'intention de sa cliente.

Machinalement, il l'a mesuré:

— Hein? s'est-il étonné. Je ne rêve pas, cependant... Ce morceau n'a que quatre-vingt-dix-sept centimètres.

Il l'a mesuré deux, trois, cinq fois.

— Mais oui, mais oui, il n'a que quatre-vingt dix-sept centimètres!... Tiens, tiens, vous aussi, monsieur Charpiat!... Vous aussi, quand on vous paie un mètre, vous ne donnez que quatre-vingt-dix-sept centimètres!... Tiens.. tiens, tiens! Je suis fort aise de l'apprendre.

II

Tous les jours, vers une heure, M. Collery, l'instituteur, en se rendant à l'école, passe devant la porte de Grantalot.

Grantalot, cet après-midi, l'arrête au passage.

— Ça va la santé, monsieur Collery?... Et vous n'avez besoin de rien, aujourd'hui?

— Ma foi, non; merci.

— Tant pis!... Mais si vous aviez besoin de quelque chose, monsieur Collery, il serait de votre intérêt, croyez-moi, de l'acheter chez moi, plutôt que chez Charpiat.

Grantalot reprend:

— **Mais oui**, mais oui, monsieur Collery. Et je ne vous dis pas cela uniquement parce que M. Charpiat est mon concurrent!... Tenez, voici trois francs. Ne me demandez pas d'explication.... Prenez, simplement, la peine de traverser. Entrez chez Charpiat. Achetez-lui un mètre de serge grise. Revenez ici, ensuite. Je vous montrerai quelque chose, qui vous paraîtra édifiant.

M. Collery ne tarde pas à revenir, muni de son emplette.

Grantalot lui tend un mètre.

— C'est bien un mètre que vous avez payé, monsieur Collery?... Combien cela doit-il avoir, un mètre? Cent centimètres? Bon!... Mesurez... oui, mesurez!... Eh bien, combien trouvez-vous?.. Quatre-vingt-dix-sept, centimètres Parfait... C'est tout ce que je souhaitais vous faire constater.. Au plaisir de vous revoir bientôt, monsieur Collery

Tous les jours, vers une heure un quart, M Chaumette, le percepteur, passe devant la porte de Grantalot, en se rendant à son bureau

— Mes civilités, monsieur Chaumette, mu mure Grantalot cet après-midi .. Vous n'ave besoin de rien, aujourd'hui? .. Tant pis!... S vous aviez besoin de quelque chose, il sera de votre intérêt, croyez-moi de l'acheter che moi, plutôt que chez Charpiat

M. Grantalot avait offert trois francs à M Collery pour acquérir un mètre de serge gris il en fait de même à M. Chaumette. Et l même scène se répète aussi.

En fermant sa boutique M. Grantalot se sa tout joyeux Il a à soixante-deux personn répété la même chanson Certes il a déboursé une somme forte. Mais n'est-il pas évident qu ces personnes n'iront plus chez Charpiat? D'u pas léger il se rend au café et rencontre Char piat, celui-ci l'arrête et devant M. Collery, de vant M .Chaumette et les soixante-deux person nes qui sont venues lui acheter de la serge gri se cet après-midi, sans se douter de l'embarra dans lequel ses paroles vont plonger Grantalo il lui explique:

— Il serait peut-être temps que je vous re mercie!... Je ne suis pas un ingrat et...

— De quoi voulez-vous donc me remercier

— Figurez-vous que ce matin en ouvrant le magasin, il m'a été impossible de me rappeler où j'avais serré mon mètre. Pendant un quart d'heure j'ai fouillé tous mes tiroirs sans parvenir à le retrouver... J'étais fort ennuyé Comment remplacer cet objet indispensable?... J'ai eu alors l'heureuse inspiration, mon che Grantalot, d'envoyer acheter, chez vous, un mètre de ruban... Ce morceau m'a servi de mesure durant toute la journée... qui, je ne sais pourquoi d'ailleurs, a été particulièreme brillante... Encore merci, mon cher Grantalot encore merci!

Se rapprochant de lui plus encore, elle murmura:

— Oh! Michel!... mon Michel!

Pensivement, il continuait:

— J'avais vu des hommes trouver en une créature toute leur raison d'être... Et ils m'avaient stupéfié, presque choqué!.... Je ne les comprenais pas... Aujourd'hui, ils me sont tellement frères!

Encore une fois, elle dit à voix basse, comme si c'était son cœur même qui parlait, recueilli:

— Merci Michel...

De nouveau, elle avait levé les yeux vers le cher visage; et leurs regards se rencontrèrent, où l'amour luisait... Mais, chez Michel cet amour était tout ensemble, ardent, profond et lumineux. Chez elle, il frémissait, dans une sorte de fièvre inquiète... Elle avait l'impression de goûter à un fruit merveilleux que le moindre choc pourrait lui enlever.

Ils arrivaient devant l'église. Elle était comble et Michel eut grand'peine à découvrir une chaise pour Vania.

— Et pour toi?... lui murmura-t-elle.

— Moi, je vais rester, jusqu'à nouvel ordre, debout derrière toi. Ne t'inquiète pas, chérie, je serai très bien...

Pour lui obéir, elle s'assit; et, alors, curieusement, regarda autour d'elle. Dans les rangs pressés il y avait là, des êtres de tout rang et de tout âge, des femmes élégantes, frileusement enveloppées dans leurs fourrures, et d'autres appartenant à la classe des humbles; des vieillards, de jeunes hommes et d'autres que la maturité avait touchés. Chez presque tous, l'expression du visage était sérieuse, recueillie ou simplement pensive. Personne ne parlait, même bas... Pourtant un bruit de houle emplissait la vaste église, où, à toute minute, surgissait de nouveaux arrivants.

Et Vania, intéressée, ne songeait même pas à ouvrir le volume de Pascal qu'elle avait emporté pour occuper l'attente de la messe.

Soudain, dans le vivant silence, les douze coups de minuit commencèrent à tinter. Et aussitôt s'illuminèrent les multiples girandoles qui décoraient l'autel, devenu pareil à une gloire, tandis que s'élevait le chant de l'orgue, suivant la voix humaine qui disait à toutes les âmes, le vieux cantique de la Nativité:

Minuit chrétien, c'est l'heure solennelle.

La messe commençait. D'instinct Vania jeta un coup d'œil vers Michel. A quelques pas derrière elle, adossé à un pilier, il regardait vers l'autel, et elle fut saisie de l'expression « autre », toute nouvelle, qu'elle voyait pour la première fois sur ses traits. Ce Michel là était étrangement différent de l'époux qu'elle avait toujours trouvé en lui...

Sans réfléchir, elle se tourna vers lui et tout bas, presque suppliante, elle pria:

— Michel, ne m'oublie pas!

Il devina plus qu'il n'entendit les mots,; et courbant vers elle sa haute taille, il murmura:

— T'oublier?... Je suis près de toi, ma Vania et .

Un léger sourire de malice tendre effleura sa bouche, une seconde.

— .. et je m'occupe de toi!

Elle comprit Il parlait d'elle à ce Dieu qui, pour elle, n'existait pas.

Avant qu'elle eut épousé Michel, qu'elle eut respiré l'atmosphère où se mouvaient Mme Gerbidy et Monique, elle ne prenait point garde à son incroyance, faite d'ignorance, non d'hostilité.

Mais maintenant, elle voyait autour d'elle des êtres très intelligents, autant que son père, jadis.. qui acceptaient ces croyances — pour elle, vides de sens, — comme l'expression de la vérité absolue. Elle voyait Michel, qui était d'essence intellectuelle absolument supérieure, qui avait entendu, étudié, discuté tant d'opinions diverses, dont elle connaissait l'indépendance de pensée, l'intransigeante sincérité dans les convictions; elle lui voyait une foi consciente et volontaire... Ce qui, pour elle, n'existait pas, pour lui, c'était l'évidence même.

Elle le comprenait quoiqu'il ne parlât presque jamais de ses opinions religieuses. Ses actes seuls en étaient les révélateurs, rigoureusement discrets. Car il avait la même horreur du prosélytisme que de l'intolérance, reconnaissant aux autres la liberté de conscience qu'il réclamait pour lui-même. Et Vania, si étonnée fut-elle, de cette mentalité, neuve pour elle, avait tout de suite aimé, l'espèce de pudeur morale qui lui faisait garder, pour lui seul, le sentiment le plus élevé que puisse éprouver l'être humain.

Que cette nuit de Noël ressemblait donc peu à celles qu'elle passait, alors qu'elle était la femme d'Olivier Dantesque! Sa rêverie plongeait dans le passé. Elle y retrouvait des réveillons plus ou moins fous, — dans des restaurants de nuit, dans des ateliers d'artistes, dans des salons mondains où elle-même était à l'unisson avec les autres, grisée par la puissance de sa propre séduction, dont elle jouait comme elle se fut amusée de l'envol léger de son éventail... Des réveillons d'où elle sortait toute frémissante d'avoir été courtisée par les hommes qui rôdaient autour d'elle, avivant ainsi la passion d'Olivier... Et de quels retours, elle pouvait se souvenir!

Mais elle ne voulait pas se souvenir!.. Même n'eut-elle pas été dans cette église, où elle se fut refusée à de pareilles résurrections, il lui eut été impossible de supporter le réveil des instants où elle appartenait à Olivier Dantesque. D'ailleurs, tout de suite, entre ces visions du passé et l'heure présente, se dressait l'image de l'homme écroulé sur le tapis, le visage sanglant — à cause d'elle...

Le Dieu auquel croyait Monique, le Dieu qu'elle enseignait aux garçons, du catéchisme, ce Dieu savait tout, voyait tout... Alors, il savait qu'elle avait tué: qu'elle avait menti, qu'elle avait surpris l'amour d'un homme qui avait foi en elle... Alors, s'il était la justice ce Dieu, comment allait-il la traiter.

Un obscur frémissement passa dans son âme. Depuis le jour où les paroles de Monique avaient fait jaillir en elle, une conception nouvelle de son acte, elle s'était résolument appliquée à les oublier pour vivre dans le seul présent. Et elle y était si bien parvenue qu'elle n'avait pas une seconde pensé à un réveil possible en accompagnant son mari à cette messe.

Mais voici que, de nouveau la préoccupation du passé ressuscitait en elle; lui donnant l'impression de griffes qui s'implantent dans la chair. Heureusement, Michel n'en pouvait rien savoir.

Elle jeta un coup d'œil vers lui. Il avait les bras croisés sur la poitrine et il regardait vers l'autel étincelant avec une expression profonde en ses yeux qui, à certaines heures se posaient sur elle avec tant d'amoureuses tendresses.

Cette fois elle n'essaya pas de le rappeler à elle. Entre Michel et le Dieu qu'il reconnaissait pour son Maître, elle sentait un mystérieux dialogue qu'elle n'avait pas le droit de troubler, elle qui, devant Lui, était évidemment une criminelle. S'il avait la puissance, à quoi servirait qu'elle, toute petite chétive unité dans la foule des êtres, se dressait ferme, résolue, intrépide, pour rejeter le passé et garder son bonheur présent... S'il existait tel que leur religion le présentait, il la briserait d'une façon ou d'une autre...

Mais, après tout, peut-être, il n'était pas impitoyable comme elle l'imaginait... Monique disait aux enfants de son catéchisme qu'il était bon. Alors, il comprenait que si elle avait frappé, c'était dans un élan irraisonné de révolte, pour se défendre. Il savait bien que c'eut été impossible qu'elle racontât la vérité à Michel.

Qu'est-ce que cela faisait, ce qui avait été? Personne n'en souffrait. Olivier était rentré dans le néant, après être mort sans douleur, sans vision de sa fin imminente... Oui dans le néant... Elle se répéta les mots, comme pour mieux faire pénétrer en elle la conviction

Il y a quelques mois, elle ne doutait pas de cette destinée commune à tous les hommes. Et maintenant, parce qu'elle avait eu la curiosité d'étudier les dogmes du catholicisme elle songeait que, d'après ces dogmes. l'être continuait à vivre, après la mort de sa chair portant la responsabilité de ses actes; les expiant s'il avait transgressé la loi et était mort sans pardon... D'un insensible mouvement, ses lèvres murmurèrent:

— Il ne faudrait pas qu'il fut ainsi frappé à cause de moi... Ce ne serait pas juste!

La justice!... Toujours la justice...

Comme c'était imprévu que cette pensée lui revint si souvent maintenant.

(à suivre.)